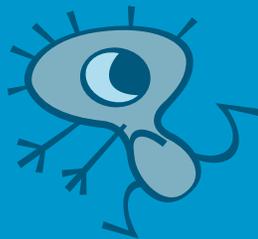


Bye-Bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Les yeux rouges (conjonctivite)

La conjonctivite est une infection de la conjonctive, la membrane qui recouvre l'œil. Elle est surtout causée par des virus et des bactéries.

La conjonctivite est fréquente chez les enfants en service de garde.



Quels sont les symptômes?

L'enfant présente une rougeur à l'œil, parfois même aux deux yeux. Son œil coule. Il peut avoir de la difficulté à l'ouvrir, surtout le matin, puisqu'il arrive que les paupières soient collées à cause des sécrétions. L'enfant peut aussi avoir une impression de sable dans l'œil.

La conjonctivite causée par une bactérie, ou conjonctivite bactérienne, affecte souvent un seul œil, contrairement à celle causée par un virus, qui touche le plus souvent les deux yeux. La conjonctivite bactérienne produit beaucoup plus de sécrétions que la conjonctivite virale.

Quelles sont les complications?

Une infection de la peau autour de l'œil, appelée cellulite périorbitaire, est une complication possible de la conjonctivite bactérienne. Les complications au niveau de la couche superficielle de l'œil, ou cornée, sont le principal risque lors d'une conjonctivite causée par certains virus ou dans quelques formes graves de conjonctivite bactérienne.

Comment se transmet-elle?

La conjonctivite se transmet par :

- les sécrétions du nez, de la gorge ou des yeux d'une personne infectée;
- les objets contaminés par les sécrétions d'une personne infectée;
- l'eau de baignade.

Quelle est la période de contagion?

La conjonctivite virale est contagieuse pendant plusieurs jours (jusqu'à 14). La contagiosité de la conjonctivite bactérienne diminue rapidement dès que le traitement a débuté.

Y a-t-il un traitement?

Pour la conjonctivite bactérienne, un onguent ou des gouttes antibiotiques doivent être appliqués sur l'œil. Il n'y a habituellement pas de traitement pour la conjonctivite virale.

Lorsqu'il y a du pus dans l'œil, on peut le nettoyer avec une compresse d'eau tiède en partant du coin intérieur de l'œil et en allant vers l'extérieur. On doit utiliser une compresse propre pour chaque œil. Avant et après le nettoyage ou l'application du traitement, il faut se laver les mains avec de l'eau et du savon et laver aussi les mains de l'enfant.

Dans les services de garde, on rapporte parfois des éclosions de conjonctivite.

Les yeux rouges (suite)

L'enfant doit-il être exclu du service de garde?

Un enfant qui a un diagnostic de conjonctivite n'a pas à être retiré du service de garde. Toutefois, si la conjonctivite est accompagnée de fièvre ou d'une atteinte inhabituelle de l'œil, comme de l'enflure, une rougeur importante ou des sécrétions abondantes, il doit être évalué par un médecin, qui décidera quand il pourra réintégrer le service de garde. Si l'œil coule, l'enfant devra éviter les activités de baignade.

On envisagera l'exclusion du service de garde si des cas surviennent chez d'autres enfants malgré l'application des mesures de contrôle : hygiène des mains, hygiène respiratoire et entretien et désinfection des objets et des surfaces. Le cas échéant, il faudra contacter l'infirmière du CLSC ou un professionnel de la direction régionale de santé publique. De plus, on doit éliminer la possibilité d'une contamination de l'eau d'une piscine ou d'une pataugeoire et rechercher toute autre situation qui pourrait présenter un risque de transmission.

Le *molluscum contagiosum*



Le *molluscum contagiosum* est une infection bénigne de la peau causée par un virus. C'est une infection commune, mais plus fréquente chez les enfants de moins de 5 ans et chez ceux qui ont de l'eczéma.

Quels sont les symptômes?

Le *molluscum contagiosum* se manifeste par de petits boutons mesurant de 2 à 5 mm de diamètre. Ils ressemblent à une verrue, avec un petit cratère au centre. Ils vont du rose perlé au blanc, et on en compte habituellement de 1 à 20 sur une même personne. Ces petits boutons ne causent généralement pas de démangeaison ni de douleur. Chez les enfants, les boutons se localisent au visage, au tronc et aux membres supérieurs. Chez les adultes, ils se localisent plus souvent sur les organes génitaux.

Combien de temps durent-ils?

S'ils ne sont pas traités, les boutons causés par le *molluscum contagiosum* disparaissent d'eux-mêmes après 6 à 12 mois. Ils peuvent toutefois, dans certains cas, durer quelques années.

Comment se transmet-il?

Une personne peut attraper le *molluscum contagiosum* par :

- un contact avec les boutons d'une personne infectée;
- un contact avec ses propres boutons : après avoir touché ses boutons, la personne peut propager l'infection à d'autres endroits de son corps;
- un contact avec des objets qui ont touché les boutons de la personne infectée, comme les serviettes.

Quelle est la période d'incubation?

Il s'écoule en général de 2 à 7 semaines entre le moment de l'infection et le moment où les boutons apparaissent, mais ce délai peut aller jusqu'à 6 mois.

Le *molluscum contagiosum* (suite)

Quelle est la période de contagion?

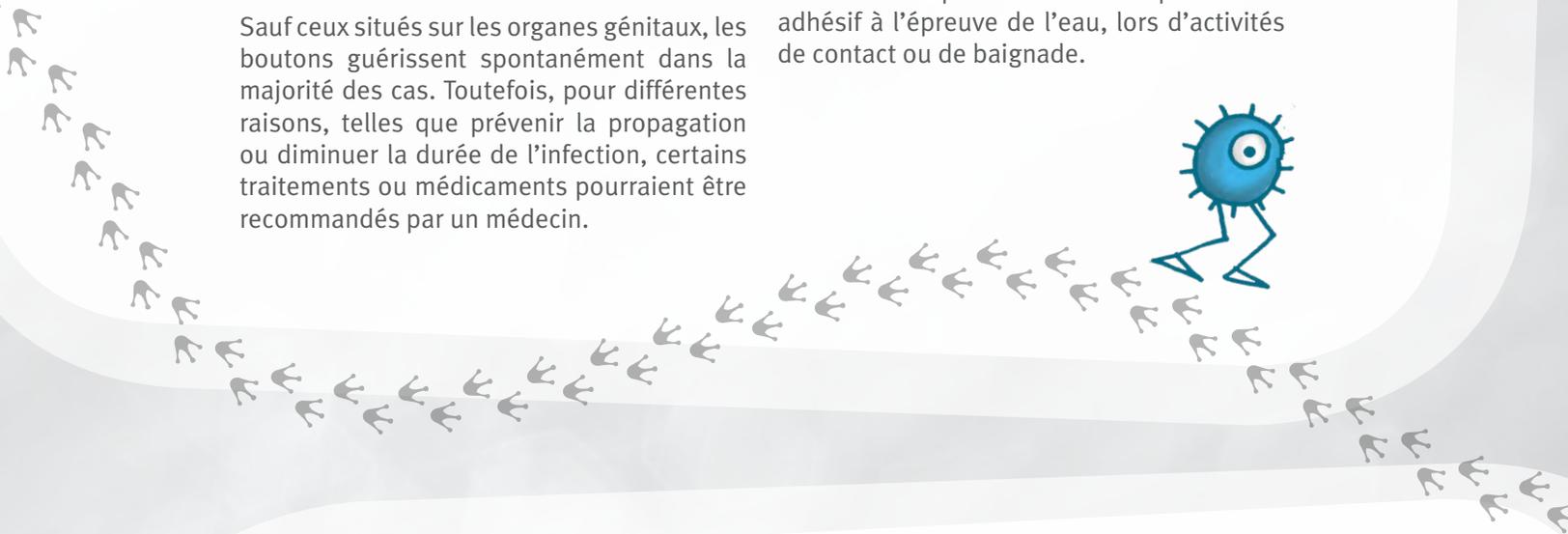
La personne est contagieuse tant que les boutons sont présents.

Y a-t-il un traitement?

Sauf ceux situés sur les organes génitaux, les boutons guérissent spontanément dans la majorité des cas. Toutefois, pour différentes raisons, telles que prévenir la propagation ou diminuer la durée de l'infection, certains traitements ou médicaments pourraient être recommandés par un médecin.

L'enfant doit-il être exclu du service de garde?

L'enfant atteint n'a pas à être exclu du service de garde. Si possible, il devra couvrir les boutons exposés à l'aide d'un pansement adhésif à l'épreuve de l'eau, lors d'activités de contact ou de baignade.



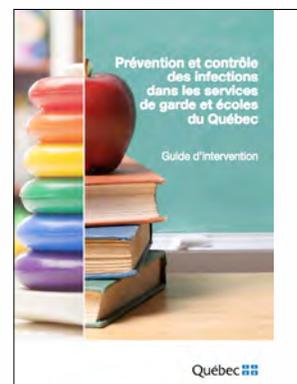
Mise à jour du guide d'intervention *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec*

Le guide d'intervention *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec* a été mis à jour en 2017. Il est disponible uniquement en version électronique sur le [site Web](#) du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les chapitres 1 à 4 de ce guide portent sur la prévention des infections et peuvent être utiles aux éducatrices travaillant en service de garde.

Quant à eux, les chapitres 5, 6 et 7 traitent de la prévention et du contrôle des maladies infectieuses et s'adressent exclusivement aux professionnels de la santé. En aucun cas les intervenants des services de garde ne doivent mettre en application les recommandations

qui s'y trouvent sans consulter au préalable une infirmière de leur CLSC ou un professionnel de leur direction de santé publique. Ces derniers évalueront la situation, ajusteront les recommandations selon la situation et décideront de la pertinence d'aviser les parents. Les modèles de lettres inclus dans le guide ne doivent pas être envoyés sans l'accord d'un professionnel de la santé.



Bye-Bye LES MICROBES!



Bulletin du Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec

Pour toute question sur la santé, communiquez avec Info-Santé 8-1-1.

Le *Comité de prévention des infections dans les services de garde et écoles du Québec* relève du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il collabore avec le ministère de la Famille pour apporter son expertise et ses conseils en vue de prévenir les infections dans les services de garde.

RÉDACTION

Denise Décarie, M.D.,
Direction de santé publique des Laurentides

COLLABORATION

Élizabeth Bisson, inf., B. Sc.

Isabelle Boily, M.D.,
Direction de santé publique de la Montérégie

*Caroline Duchesne, conseillère en soins
infirmiers et présidente du CPISEQ,*
CISSS des Laurentides

Dominique Fortier, inf., B. Sc., M.A.P.,
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Marie-Ève Lachapelle,
Ministère de la Famille

Catherine Martin, infirmière clinicienne,
CISSS du Bas-Saint-Laurent

Danièle Samson, M.D.,
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

PRODUCTION ET RÉVISION LINGUISTIQUE

Ministère de la Famille

INFOGRAPHIE

Ministère de la Famille

DIFFUSION

Ministère de la Famille

*Le contenu de ce bulletin est également disponible
dans le [site Web](#) du ministère de la Famille.*

LA BOÎTE AUX LETTRES

Ministère de la Famille

600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 4S7

Télécopieur : 514 864-6736

Courriel : bbmicrobes@mfa.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 1481-4471

© Gouvernement du Québec